

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013,

- 119 signalements d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) exposant 368 personnes au CO ont été déclarés ;

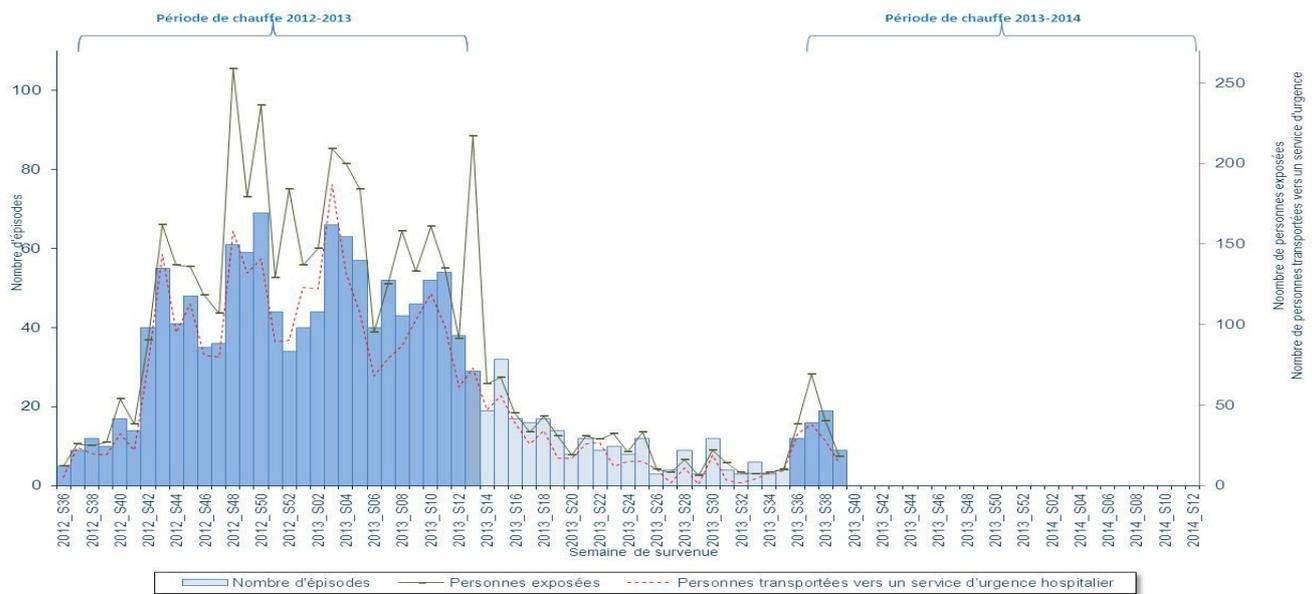
Au cours des deux dernières semaines,

- Deux signalements ont concerné des intoxications au CO dans des établissements recevant du public (restaurants).
- Les régions Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais ont concentré environ un tiers des 38 signalements recensés.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la signale à l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou au Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

### LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

**Figure 1** Répartition hebdomadaire (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012) du nombre d'épisodes d'intoxication au CO, suspectés ou avérés et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalier.



Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013,

- 119 signalements ont été transmis exposant 368 personnes à des émanations de CO dont 257 ont été prises en charge par un service d'urgence hospitalier et 49 ont reçu un traitement hyperbare. Au cours de la même période de l'année dernière, les signalements étaient au nombre de 155 exposant 406 personnes au CO dont 317 avaient été transportées vers un service d'urgence hospitalier et 66 avait été traitées par oxygénothérapie hyperbare.

Au cours des deux dernières semaines,

- 38 signalements ont été transmis alors que l'effectif moyen est de 71 signalements au cours des semaines 42-43 sur les 6 dernières années. Les températures particulièrement douces expliquent probablement en partie ce faible nombre de signalements.
- Selon les informations disponibles au moment du signalement, 13 signalements ont été en lien avec un groupe électrogène depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, soit 11%. Cette proportion n'était que de 6% au cours de la même période de 2012.

**Au cours des deux dernières semaines, deux signalements ont concerné des intoxications dans des établissements recevant du public,**

- La première intoxication est survenue dans restaurant au décours de l'utilisation d'une gazinière en présence d'un défaut de ventilation dans la cuisine ; 5 personnes ont été exposées à des émanations de CO ;
- La seconde intoxication s'est aussi produite dans un restaurant, exposant 12 personnes au CO. Les circonstances de l'intoxication n'étaient pas connues au moment du signalement.

**Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, trois régions métropolitaines ont concentré 45% des signalements** (Nord-Pas-de-Calais : 24 signalements, Ile-de-France : 16 signalements, Rhône-Alpes : 13 signalements).

**Au cours des deux dernières semaines, les régions Rhône-Alpes (7 signalements) et Nord-Pas-de-Calais (6 signalements) sont celles qui ont connu le plus grand nombre de signalements.**

**Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, les principaux déclarants ont été,**

- Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) : 55% des signalements ;
- Les services d'urgence hospitalier : 15% des signalements ;
- Les services de médecine hyperbare : 8% des signalements.

76% des signalements ont été transmis par les services d'intervention d'urgence (SDIS et services d'urgence hospitalier ou pré-hospitalier).

## DE LA SURVEILLANCE À LA PREVENTION

La **direction générale de la santé (DGS)** et l'**institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (INPES)** rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO :

**Faire vérifier et entretenir les conduits de fumées (par ramonage mécanique)**

**Faire vérifier et entretenir chaudières, chauffe-bains, inserts, poêles**

**N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...)  
Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.**

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) propose aux particuliers un guide pratique sur les conditions, les modalités et le bénéfice de l'entretien des chaudières prévues par la réglementation

[http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide\\_ademe\\_entretien\\_chaudières.pdf](http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide_ademe_entretien_chaudières.pdf)



Remerciements à l'ensemble des déclarants (Services départementaux d'incendie et de secours, services d'urgence (pré)hospitaliers, services hospitaliers, médecine libérale d'urgence, etc.) et acteurs du système de surveillance (Cellules interrégionales d'épidémiologie de l'institut de veille sanitaire, Agences Régionales de Santé, Délégations territoriales, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Centres Antipoison et de Toxicovigilance, Laboratoire Central de la Préfecture de Police) pour le signalement, le recueil des données, l'analyse régionale et l'animation régionale du système de surveillance.

**Contact : [surveillanceco@invs.sante.fr](mailto:surveillanceco@invs.sante.fr)**

**Pour vous abonner au bulletin de surveillance des intoxications au CO ,**

**Cliquer sur le lien suivant : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone> .**

**cliquer sur [Liste de diffusion en bas de page](#), compléter les informations demandées.**

Equipe DSE:

Directrice département santé  
environnement  
Agnès Lefranc

Responsable unité  
toxicovigilance et surveillance  
des intoxications  
Jean-Michel Thiolet

Chargée de projet  
Agnès Verrier

Chargée de projet informatique  
Daniela Leprince

Directeur de la  
publication :  
Dr Françoise Weber  
Directrice général de  
l'InVS